

Une troisième vague de grands projets publics THD

■ Alain LAGARDE, Président – Syndicat Mixte Dorsal Limousin

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)



Bonjour à tous et merci à l'AVICCA et à son Président Yves ROME d'avoir convié Dorsal et le Limousin à cette table ronde. L'acronyme DORSAL signifie : “**D**éveloppement de l'**O**ffre **R**égionale de **S**ervices et de l'**A**ménagement des télécommunications en **L**imousin”.

■ Une troisième vague de grands projets publics THD

Le Limousin est une région qui compte 3 départements (la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne) pour un peu plus de 730 000 habitants, avec une dominante rurale qui est une tendance lourde sur cette région.

Le Limousin a su mutualiser ses efforts pour faire en sorte que toutes les collectivités - la Région, les 3 Départements, les Agglomérations -, se réunissent dès 2002 afin de monter un projet de desserte régionale haut débit.

Cet effort va se poursuivre dans le cadre du SDTAN, pour passer du haut débit au Très haut débit.



Dorsal en quelques mots...

Cette diapositive vous présente les différentes collectivités qui ont adhéré au projet DORSAL. C'est le Président de Région Robert SAVY qui à l'époque a initié ce projet avec une double volonté.

Il affirmait très clairement que le désenclavement numérique était tout aussi important que les désenclavements ferroviaire ou autoroutier. Le désenclavement autoroutier est fait, le désenclavement ferroviaire et l'accès à la grande vitesse avec la LGV Poitiers-Limoges est en chantier.

En ce qui concernait le désenclavement numérique, la double volonté affichée, était à la fois de préserver le Limousin de toute fracture numérique et de réaliser un aménagement numérique qui garantisse la cohésion territoriale et non la concurrence entre les territoires, entre villes et campagnes de notre région.

Le syndicat mixte DORSAL a été créé pour mettre en œuvre cette double volonté politique, avec donc une double mission.

Dès 2002 et jusqu'en 2004, le Syndicat mixte DORSAL a réalisé un premier schéma régional d'aménagement numérique haut débit, et défini un cadre juridique à sa mise en œuvre : une délégation de service public concessive.

A la suite du choix du délégataire, AXIONE, la construction du réseau Dorsal a commencé en 2005, pour une ouverture des premiers services dès 2007.

Pour quel coût ? La concession revient à un euro par an et par habitant pendant 20 ans : sur un coût total de 85 millions d'euros, 55% sont apportés par des fonds privés, mis dans la corbeille par le délégataire, et 45% sont apportés sur fonds publics par l'Europe, l'État, et les collectivités limousines.

Le primo investissement est de 70 millions d'euros, puis 15 millions pour moderniser le réseau pendant la durée de la concession. À la fin de la concession, je rappelle que nous avons un bien de retour à la collectivité.



DORSAL en quelques mots...

- **DORSAL est un syndicat mixte créé en 2002 ayant abouti à la création du premier RIP d'échelle régionale en 2004 dès l'adoption du L.1425-1**
- **Délégation Service Public concessive attribuée à Axione en décembre 2004 pour 20 ans**



Le SIEG Dorsal en quelques chiffres et quelques mots

Dorsal est ainsi "le service public du numérique en Limousin". Il a fêté ses dix ans en 2012. C'est chronologiquement, dès 2007, le premier Réseau d'Initiative Publique (RIP) de dimension régionale, le premier RIP labellisé Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) par l'Europe, ce qui place le Limousin dans le "peloton de tête" des territoires haut débit.

Cette diapositive vous présente les caractéristiques du réseau. Au-delà du particulier, les établissements publics et tous les lycées du Limousin sont fibrés, demain sans doute les collèges.

Dorsal propose ainsi "une solution d'accès Internet haut débit pour chaque habitant" de la région : 100 000 Limousins en sont usagers quotidiens, avec 1 000 abonnements fibre, 40 000 abonnements DSL, 5 000 abonnements radio et 1 000 abonnements satellite.

Le réseau Dorsal met ainsi en œuvre un mix technologique pour proposer des services par fibre optique, cuivre, DSL, radio ou WiMAX, WiFi et satellite. Le satellite reste pour nous la solution ultime, même si l'on sait aujourd'hui que le satellite peut aller vers des débits qui sont bien supérieurs à ceux que l'on a connus il y a quelques années.

Le réseau Dorsal est un réseau HD offrant un débit minimum de 2 Mbit/s alors qu'initialement un débit de 1 Mbit/s était prévu dans le contrat de concession. Mais il propose de plus en plus couramment 10 Mbit/s en WiMAX, 20 Mbit/s en DSL et déjà plus de 50 Mbit/s en fibre optique, notamment pour les entreprises, grâce à un backbone de 1 300 km en fibre optique.

Grâce à la maîtrise de son réseau de collecte fibre optique, le réseau DORSAL est capable de monter rapidement en débit et de généraliser rapidement le THD. Des montées en débit radio ou DSL par fibrage des points de collecte sont déjà réalisées, ainsi que du déploiement FTTO dans les zones d'activité desservies depuis 2007, y compris en zone AMII lorsque la collectivité le souhaite. Cela a été le cas de Brive et c'est aujourd'hui le cas de Tulle.

Dorsal, c'est la concurrence assurée des services pour plus de services : 20 fournisseurs de services numériques sont présents, dont 4 locaux, grâce au RIP. Avant le RIP, ils n'étaient que 4.

Parmi ces opérateurs présents, on compte par exemple les nationaux comme SFR, Bouygues Telecom, Orange, Free, British Telecom et Completel...

Dans les NRA dégroupés : SFR et Bouygues ;

Dans les NRA-ZO fibrés : SFR, Bouygues et Orange.

Nous avons donc un panel important de FAI.

Enfin, Dorsal, c'est une dynamique économique enclenchée, une filière en constitution : 100 emplois directs ont été créés, grâce au fibrage de 200 zones d'activité, des centaines d'emplois ont été sauvegardés, et l'accès facilité à un réseau HD voire THD favorise l'émergence de nouvelles activités et la création d'emplois à forte valeur ajoutée.

Le bilan de DORSAL est donc positif.

Mais DORSAL repose sur un équilibre encore fragile. Et il faut dire que la régulation nationale, qui a autorisé sans distinction géographique le développement des offres Bitstream, LFO et PRM, fragilise l'économie des RIP.

C'est une constante que nous avons signalée à deux reprises : la persistance d'une offre de gros DSL Orange dérégulée comme le bistream sur le territoire du RIP a conduit à la réduction de sa capacité de réinvestissement. Avec l'accord de l'ARCEP, et malgré nos alertes du régulateur, France Telecom continue en effet à faire baisser ses tarifs sur son offre de Bitstream, concurrent direct de l'offre dégroupée de notre RIP : la diminution de la capacité de réinvestissement du RIP a été chiffrée à 15 millions d'euros. C'est autant de moins pour autofinancer la montée en débit.



**Le SIEG DORSAL
en quelques chiffres
et quelques mots...**

- 1 300 km de réseau de collecte optique
- 106 NRA dégroupés et activés
- 200 zones d'activité fibrées ou à proximité de la fibre
- 72 stations de bases Wimax
- 10 NRA-ZO

- Tous les lycées limousins fibrés
- 100 000 Limousins connectés au réseau
- 700 entreprises/sites publics connectés au réseau, dont 300 en fibre
- Plus de 4 000 accès Wimax en parc

- Une vingtaine d'opérateurs nationaux et locaux proposant des offres
- 100 emplois directs créés autour du réseau DORSAL

**Plus d'emplois,
plus de concurrence,
plus de services... mais un équilibre fragile.**

Le choix d'un SDAN naturellement régional...

L'enjeu du SDAN est de passer du Haut au Très haut débit. Ce schéma directeur d'aménagement numérique a été élaboré en 2011/2012, et a été voté par l'ensemble des collectivités fin 2012.

Le consensus politique est maintenu autour du RIP, avec la volonté d'avancer vers le THD et le déploiement de la fibre optique FTTH ou FTTO, pour un accès de tous les Limousins au THD et à la fibre optique, malgré les incertitudes du PNTHD puis de la "feuille de route".

Nous avons décidé de réaliser une phase pilote qui va démarrer sous peu, et doit servir à confronter réalités du terrain et contraintes du déploiement THD.

Nos difficultés de déploiement sont liées à la densité de notre territoire et à la ruralité : la densité de population en Limousin est de 43 habitants au km² alors que la moyenne nationale est de 100 habitants au km². Seules 7 communes comptent plus de 10 000 habitants, dont 5 situées en zone AMII : Limoges, Panazol, Brive, Tulle, et Guéret. La plus grande agglomération limousine compte plus de 200 000 habitants.

89 communes situées en zone AMII abritent 43% des Limousins, avec de fortes disparités entre départements : la zone AMII en Creuse n'abrite que 19% des habitants de cet département.

Les coûts de déploiement dans ces zones AMII représentent seulement 18% des coûts de déploiements du THD en Limousin, soit 150 millions d'euros.

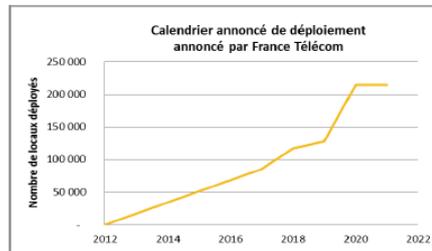
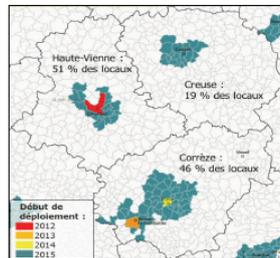
En revanche, hors zone AMII, où se trouvent 57% de la population limousine, les coûts de déploiement correspondent à 82% des coûts totaux de déploiement, soit 665 millions d'euros.

J'ajoute à ce tableau montrant les disparités entre zones sous initiative publique et zone sous initiative privée, que le coût moyen d'une prise FTTH en Limousin est deux fois celui constaté au niveau national, que cela soit en ou hors zone AMII.

Pour la Creuse, dont la situation est particulièrement défavorable, le coût moyen d'une prise est de 2 900 euros. Notre territoire est vraiment pénalisé sur ce plan.



Le choix d'un SDAN naturellement régional, prolongement de la stratégie mise en œuvre par le RIP DORSAL, qui met en évidence les difficultés de déploiement FTTH en zone rurale...



Territoire	Ensemble			Initiative privée (zones AMII)			Reste à prendre en charge		
	nombre de locaux	coûts	coût/local	nombre de locaux	coûts	coût/local	nombre de locaux	coûts	coût/local
Corrèze	165 978	282 M€	1 700 €/loc	78 024	78 M€	1 000 €/loc	87 954	204 M€	2 300 €/loc
Creuse	96 767	250 M€	2 600 €/loc	17 228	21 M€	1 200 €/loc	79 539	229 M€	2 900 €/loc
Haute-Vienne	238 117	283 M€	1 200 €/loc	119 420	51 M€	430 €/loc	118 697	233 M€	2 000 €/loc
Limousin	500 862	815 M€	1 600 €/loc	214 672 (43 %)	150 M€ (18 %)	700 €/loc	286 190 (57 %)	665 M€ (82 %)	2 300 €/loc
France*	~35 M	~25 Md€	~700 €/loc	~20 M	~7 Md€	~350 €/loc	~15 M	~18 Md€	~1 200 €/loc

...mais une volonté affichée d'aller vers le >FTTH...

Le SDAN s'organise selon un calendrier en 4 phases, encore appelées "jalons".

En 2015-2016, le jalon 1 prévoit au moins 5 Mbit/s pour tous les Limousins, et 30% de FTTH, pour 150 millions d'euros. Ce premier jalon s'appuie bien sûr sur le mix technologique du réseau haut débit actuel.

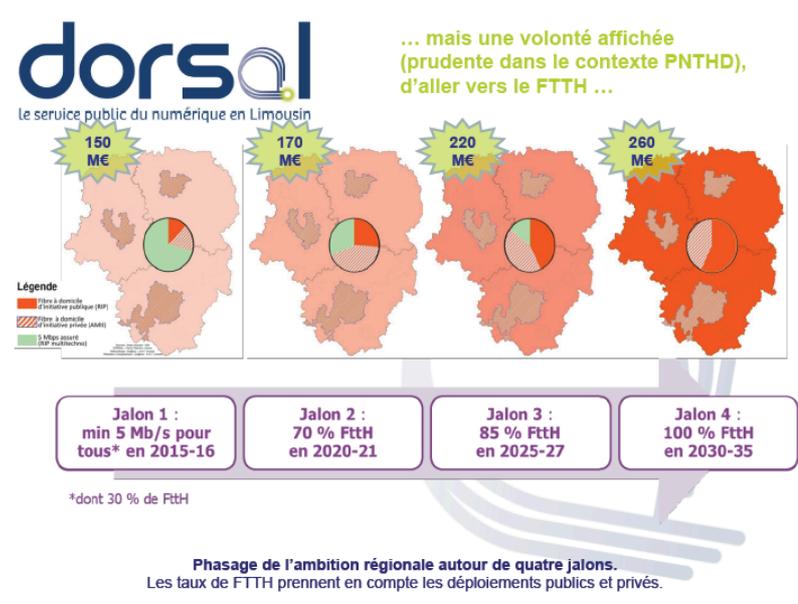
Avec le jalon 2, nous prévoyons 70% de prises FTTH en 2020-2021.

Avec le jalon 3, on monte à 85% de prises FTTH en 2025-2027.

Enfin, le SDAN prévoit 100% de prises FTTH à l'horizon 2030-2035, pour un coût total (zone AMII et hors zone AMII) compris entre 800 et 850 millions d'euros.

J'ai exclu les points les plus reculés où il y a du mitage, sinon, on arrive à un total d'environ 1 milliard d'euros.

Ce calendrier pourrait toutefois être accéléré et le programme qui a été présenté par Madame la Ministre ce matin, assurant aux collectivités des aides plus importantes, et ouvre ainsi des perspectives pour nos territoires !



...qui pourrait être revue en fonction du cahier des charges de la Mission THD...

Un "SDAN pilote" portera sur un dixième du coût total du jalon 1 du SDAN, soit environ 15 millions d'euros.

Ce SDAN pilote concernera entre 5 000 et 10 000 prises publiques (le jalon 1 en prévoit 60 000) avec une montée en débit de cuivre au moins pour 5 Mbit/s et des raccordements fibre des nouvelles zones d'activité, des entreprises et des sites publics.

Ce SDAN pilote s'inscrit dans les objectifs de réalisations du jalon 1. C'est pourquoi nous faisons à la fois du FTTH, pour pouvoir flécher du FSN, et de la MED dans le cadre du mix technologique du réseau actuel, mais cette MED préparera le passage au THD, et les investissements ainsi réalisés devront pouvoir être réutilisés pour le déploiement du THD.

C'est dans ce cadre que nous allons prochainement déposer un dossier FSN pour l'ensemble du jalon 1.

Côté juridique, nous serons amenés à modifier les statuts de Dorsal, pour faire rentrer de nouveaux EPCI et sans doute constituer un collège spécifique associé à la gouvernance actuelle de notre syndicat mixte.

En ce qui concerne la gestion future du réseau, sans trop vouloir m'avancer, je pense que le modèle juridique de la DSP concessive, comme actuellement, pourrait être la solution retenue.



... qui pourrait être revue en fonction du contenu du cahier des charges de la Mission THD attendu dans les prochains jours...

Lancement d'une phase «SDAN-Pilote » de 2 ans (2013-2014) :

- Amorçage du jalon 1 du SDAN
- S'appuyant sur la DSP actuelle (travaux Dorsal puis affermage)
- Permettant de démarrer dès 2013
- En parallèle, choix du modèle juridique approprié pour le passage à un RIP THD et lancement de la procédure correspondante (jalons 1 et 2 *a minima*)
- Dépôt d'un dossier FSN pour le jalon 1, incluant le Sdan-pilote, dans les prochains mois
- Entre 5 000 et 10 000 prises FTTH publiques (le jalon 1 en prévoit 60 000)
- 100 km de collecte supplémentaire
- Montée en débit cuivre et radio sur zones sélectionnées < 5 mbps (appel à projets)
- Raccordements fibre de nouvelles zones activités, entreprises et sites publics, y compris en zone AMII

■ France Très haut débit...Qu'est-ce que cela change ?

Il y a des choses positives, mais Dorsal a pointé de nombreux travers. Nous avons depuis un an et demi voire deux ans, nourri utilement la réflexion sur les conditions du déploiement du THD.

Cela a été le cas à Aurillac, à l'occasion de l'édition 2011 de Ruralitic, où nous avons rendu public un mémorandum avec six autres collectivités chargées de l'aménagement numérique de leur territoire.

Cela a encore été le cas avec la motion présentée et votée quelques mois plus tard à l'AVICCA ou encore avec "L'Appel de Valence" en juillet dernier.

Pour en revenir au plan France THD, qui succède au PN THD, bien sûr, nous nous réjouissons de la reprise en main par l'État de ce dossier. C'est une bonne chose, même s'il reste des interrogations :

En effet, des interrogations subsistent sur la gouvernance de ce nouveau plan, avec la création d'un établissement public au deuxième semestre 2014. Il est impératif que les collectivités y soient représentées largement pour faire valoir les contraintes qui pèsent sur leurs territoires.

Interrogation encore à propos de l'horizon de l'extinction du cuivre : le VDSL est pour nous une "fausse promesse", car il ne concernerait que 20% des lignes et n'apparaît que comme un alibi pour prolonger la survie du cuivre. J'affirme en outre que l'expérience menée à Palaiseau ne saurait être un exemple unique de basculement du cuivre vers la fibre. Il faut la répliquer, dans d'autres contextes, pour être en situation de mieux prendre en compte les dysfonctionnements éventuels rencontrés.

Il reste cependant une réelle satisfaction : il concerne le nouveau système d'aides de l'Etat au déploiement des collectivités. Les territoires ruraux comme le Limousin pourraient bénéficier d'aides importantes, par exemple en Creuse avec des aides au déploiement à plus de 15% dans l'ancien PNTHD et qui pourraient être bien supérieures avec France THD. Enfin, les mesures annoncées ce matin par Madame la Ministre sur les prêts semblent également encourageantes et peuvent ouvrir des perspectives intéressantes.



France Très Haut Débit...
Qu'est-ce que ça change ?

Dorsal a pointé, avec d'autres, les nombreux travers du PNTHD (Appel d'Aurillac 2011, mémorandum, motion AVICCA, Appel de Valence...).

Nous nous réjouissons par conséquent de la reprise en main de l'État :

- **La Mission THD** a su remettre les collectivités au cœur du projet en les associant étroitement à l'élaboration du nouveau dispositif.
- Les **moyens financiers** sont arbitrés et permettent d'envisager plus sereinement le lancement de projets de moyen long terme.
- Les grandes tendances d'aides financières de l'État sont connues et augurent un **dispositif bien plus favorable** que le précédent.
- L'horizon de l'**extinction du cuivre** est posée.
- La création d'un **établissement public**, observatoire des déploiements, était appelée de nos vœux et devra faire toute sa **place aux représentants des collectivités**.

La volonté de clarifier et de constater la véracité des « engagements » des opérateurs privés devrait permettre à chacun d'avancer plus sereinement.

☐ France Très haut débit...Les questions en suspens

Toujours concernant le nouveau plan "France Très Haut Débit", nous pouvons tout de même regretter que les projets intégrés dans le cadre des SIEG ne soient *a priori* pas mentionnés à ce stade, et que le zonage entre territoires d'initiative privée et territoires d'initiative publique ait été maintenu.

Je tiens beaucoup à rappeler que les zones AMII sont pour nous de véritables "machines de guerre" contre les RIP. Elles peuvent déstabiliser nos DSP, et donc celle de Dorsal, puisqu'elles risquent de provoquer dans les zones les plus rentables un effet d'éviction au détriment des opérateurs de RIP et au bénéfice des opérateurs privés.

Une question se pose d'ailleurs en cas de défaillance des opérateurs en zone d'initiative privée : quel sera le niveau de subvention venant de l'État aux projets publics qui devront prendre le relai ?

Il nous semble que les futures conventions de déploiement devraient tenir compte de l'existant, car il n'est pas acceptable de laisser fibrer par l'initiative privée les zones d'activité qui le sont depuis des années par les RIP, et qui disposent parfois du label THD, ce qui contribue encore à mettre à mal l'écosystème des RIP.

Pour terminer, je pense que ce plan France THD laisse encore nos RIP à la merci de trois risques potentiels dans les années à venir :

Premièrement : avoir à dédommager le délégataire qui pourrait souhaiter sortir de la DSP, à la suite de la perte de revenus en zone dense, je pense notamment aux zones AMII.

Deuxièmement, avoir à se substituer à lui pour la poursuite de la gestion des réseaux, ce qui serait compliqué pour une collectivité.

Troisièmement, avoir des difficultés à trouver un autre partenaire privé pour le remplacer sauf à des conditions plus onéreuses pour la collectivité.



France Très Haut Débit... Les questions en suspens

Nous regrettons que **les projets intégrés**, dans le cadre de SIEG, ne soient, *a priori*, pas mentionnés à ce stade et pas subventionnés

Les futures **conventions de suivi de déploiement devraient tenir compte de l'existant** : il n'est pas acceptable de laisser fibrer des zones d'activité qui le sont depuis des années par les RIP et qui disposent parfois du label THD.

En cas de défaillance des opérateurs en zone d'initiative privée, quel sera le niveau de subventionnement de l'État aux projets publics prenant le relais ?

Le spectre du VDSL : en déploiement non concerté (et les conventions ne réuniront pas tous les opérateurs...), il peut venir anéantir un projet FTTH (« gros » NRA hors zones AMII).

La réglementation : **les RIP sont les grands absents des récentes dispositions réglementaires**. La spécificité du **statut d'opérateur d'opérateurs** doit être prise en compte de manière formelle dans le CPCE afin de sécuriser le cadre juridique de l'intervention des collectivités.